

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU SIVOS
Séance du jeudi 30 mars 2017 à 19 h 30

L'an deux mil dix-sept, le 30 mars à 19 h 30, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice PACREAU, Président.

Présents : M. Patrice PACREAU, M. Jean-Pierre SERVANT, Mme Stéphanie BOTREL, **délégués titulaires de LA RONDE** ;

Mme Gwénola BOUSSATON-COUSIN, Mme Alexandra VACHER GOUX et Mme Cynthia FAVREAU, **délégués titulaires de ST CYR DU DORET** ;

M. Emmanuel TURGNE, **délégué suppléant de LA RONDE** ;

Mme Nathalie BOUTILLIER, Mme LETOURNEUR Laurence, **déléguées suppléantes de ST CYR DORET** ;

Excusés : Mme LOREAU-LEBRETON Annie, Mme Myriam NEUFCOUR –LIGONNIERE, **déléguées suppléantes de LA RONDE** ;

Mme Lydie GUERIN, **déléguée suppléante de ST CYR DU DORET** ;

Date de convocation : 14/03/2017

Secrétaire de séance : Gwénola BOUSSATON-COUSIN

Nbre de membres en exercice : 6

Nbre de membres présents : 6

Nbre de votants : 6

Invités : Madame Stéphanie VICENZOTTO – Directrice de l'école (excusée)

Monsieur Sébastien LAFOSSE – Directeur de l'accueil de loisirs de Courçon (présent)

Ordre du jour : _____

- Approbation du compte rendu réunion du jeudi 23 février 2017
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016
- Vote du budget primitif 2017
- Délibération participations communales
- Délibération remboursement des frais 2016 au profit de la Mairie de La Ronde
- Personnel : mise en place d'un régime indemnitaire
- Devis toiture chaufferie – Demande subvention département
- Travaux clôture école – Demande subvention DETR
- Questions diverses

:-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-:

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU du COMITE SYNDICAL du jeudi 23 février 2017

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 23 février 2017.

En l'absence d'observations, le Comité Syndical approuve ce procès-verbal.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Compte Administratif 2016. Il s'établit comme suit :

-	Recettes de fonctionnement	388 013.59 €
-	Dépenses de fonctionnement	327 576.60 €
	Excédent de fonctionnement	60 436.79 €
-	Recettes d'investissement	267 353.90 €
-	Dépenses d'investissement	299 044.50 €
	Déficit d'investissement	31 690.60 €

Considérant que Madame Gwénola BOUSSATON-COUSIN, Vice- Présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Patrice PACREAU, Président, s'est retiré et a quitté la salle afin que l'assemblée procède au vote du Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif 2016.

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte de Gestion 2016 dressé par le comptable du trésor ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2017. Il s'équilibre comme suit :

-	Recettes de fonctionnement	397 992.00 €
-	Dépenses de fonctionnement	397 992.00 €
-	Recettes d'investissement	99 010.60 €
-	Dépenses d'investissement	99 010.60 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif de l'exercice 2017.

5 - ETAT DES PARTICIPATIONS COMMUNALES 2016

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite au vote du budget primitif 2017, le montant des participations communales s'élève à la somme de 283 545.81 € et qu'il est réparti de la façon suivante :

Commune de St Cyr du Doret	: 103 653.48 €
Commune de La Ronde	: 179 892.33 €

Les participations communales sont divisées en onze mensualités payables au début de chaque mois. Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la présente délibération.

6 – ETAT DES FRAIS 2016 du SIVOS au PROFIT DE LA MAIRIE DE LA RONDE

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains frais de personnel (secrétariat – salaires - personnel de surveillance cantine ou remplacements) ont été réglés par la Mairie de La Ronde pendant l'année 2016 et qu'il convient d'en effectuer le remboursement.

Le montant des sommes dues s'élève à 29 897.07 € (voir détail) :

	Montant
Secrétariat 15 heures / semaine	14 889.07 €
Secrétariat 2 heures/mois (social-paie)	568.35 €
Personnel surveillance cantine	15 433.46 €
Régul salaire SERVANT Alison	- 993.81 €
TOTAL A REMBOURSER	29 897.07 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte de prendre en charge les frais et autorise le Président à en effectuer le règlement auprès de la commune de La Ronde.

7 – PERSONNEL : MISE EN PLACE D’ UN REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur Le Président informe l’assemblée que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) doit faire l’objet d’une étude et ne pourra se mettre en place qu’au mois de juillet 2017. Il propose toutefois que la somme de 3 000.00 € soit prévue au budget 2017 au chapitre 64 (charges du personnel) et d’en délibérer lors de la prochaine session.

Le Comité Syndical donne son accord.

8 – TRAVAUX TOITURE ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Monsieur le Président rappelle à l’assemblée qu’il est nécessaire de refaire la toiture de la réserve de l’école et de la chaufferie.

Un devis a été demandé auprès de Monsieur Mathias CHATAIGNER.

Il s’élève à la somme de 2 671.87 € TTC.

Monsieur le Président informe l’assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier d’une subvention du Département. En conséquence, il invite les membres du Comité syndical à solliciter une subvention.

Après avoir entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de réfection de la toiture et accepte le devis de Monsieur CHATAIGNER

DECIDE de l’inscription au budget 2017 dans la section fonctionnement

SOLLICITE la subvention auprès du Département

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents y afférent.

9 –TRAVAUX DE SECURISATION AUTOUR DE L’ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Président informe l’assemblée que les travaux de sécurisation des enceintes scolaires dans le cadre du contexte d’état d’urgence et post-attentats figurent parmi les opérations prioritairement éligibles à la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) 2017 et bénéficient d’un taux de subvention de 40 %. Dans le cas présent il s’agit d’enlever la haie autour du restaurant scolaire et de remplacer le grillage existant par une clôture en panneaux grillagés soudés.

Selon une première estimation, le coût global de l’opération pourrait s’élever à 4 500.00 € TTC, les travaux étant effectués par le personnel communal.

En conséquence, Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à solliciter une subvention.

Après avoir entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de travaux de sécurisation de l’école

DECIDE de l’inscription au budget 2017 dans la section fonctionnement SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2017

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir sur ce projet

Questions diverses

Nettoyage des vitres

Monsieur le Président informe l’assemblée qu’il a reçu le devis demandé auprès de l’entreprise PR HYGIENE 17 concernant le nettoyage des vitres de l’école. Il s’élève à 360.00 € TTC pour une intervention annuelle.

Après discussion le Comité Syndical souhaite un autre devis pour comparaison.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Le présent P. V. sera affiché à l’école et un exemplaire sera remis à la directrice de l’école.

La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.

Le Président,
Patrice PACREAU